

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 29 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme FENOCCHI, M.M CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. Le MAIRE
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. AMIDEI

Etaient absents :

M. CERVETTI, Mme GUIDICELLI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Juin 2009

Délibération N°2009/ 132

Edition d'un livre pour enfants.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du développement des ressources pédagogiques et de sa politique d'édition pour le jeune public, il est proposé l'édition d'un livre pour enfants de type abécédaire.

Ce livre sera composé de 26 œuvres choisies dans la collection Fesch, dont un détail correspondra à une lettre de l'alphabet. De chaque détail découlera l'histoire racontée par l'œuvre, permettant aux jeunes lecteurs de se familiariser avec la collection.

Le choix des images et des histoires sera le reflet de la variété et de la richesse thématiques et historiques des collections du musée, à savoir, la peinture religieuse, mythologique et de genre, le paysage, le portrait, la nature morte, etc...

Ce livre pourra être complété par une partie glossaire qui donnera des explications simples relatives aux thématiques citées plus haut, quelques données historiques et artistiques, une petite histoire du musée et de son fondateur.

Cet ouvrage sera destiné aux enfants à partir de 6/7 ans, qui sera le premier en la matière concernant la collection Fesch, sera accessible au meilleur tarif à la boutique du musée.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver la mise en œuvre de cette édition jeune public relative aux collections de peintures du musée Fesch telle qu'exposée ci-dessus.

d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette édition d'ouvrage.

- à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse

de dire que les crédits nécessaires sont inscrits du BP 2009 en fonctionnement, fonction 322 chapitre 011, article 6236, et en recettes au chapitre 74, article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après avoir délibéré**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 Juin 2009,

DECIDE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

l'édition de l'ouvrage Abécédaire à destination du jeune public telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

- **à signer** tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette édition.

- **à solliciter** des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits du BP 2009 en fonctionnement, fonction 322 chapitre 011, article 6236, et en recettes au chapitre 74, article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EDITION ABCDAIRE							
Budget de l'édition							
DEPENSES		HT		FINANCEMENTS			
				Ville d'Ajaccio		20 000,00 €	
Edition		40 000,00 €		Collectivité Territoriale de Corse		20 000,00 €	
		TOTAL				TOTAL	
		40 000,00 €				40 000,00 €	